



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

ARRETE DU MAIRE
N° 2026/51

Service Police Municipale
Réf agent GT

OBJET : FERMETURE PARTIELLE DU SQUARE MERMOZ A L'OCCASION DU SPECTACLE SANKE LE VENDREDI 26 JUIN 2026 DE 8H00 A 23H00.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu l'arrêté N° 2026/20 du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire partiellement l'accès au public du square Mermoz, le vendredi 26 juin 2026 de 08h00 à 23h00 à l'occasion du spectacle « SANKE».

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'accès au square Mermoz sera fermé partiellement le vendredi 26 juin 2026 de 08h00 à 23h00 à l'occasion du spectacle « SANKE».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 28 mai 2026

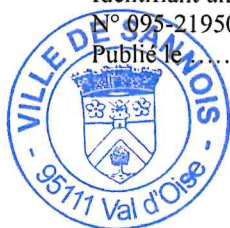
Pour le Maire et par délégation

Benoit ZAMBUJO

Adjoint au Maire

Délégué à la sécurité et à l'Attractivité du territoire

Délégation générale



Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du 29 Mai 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2026-05-28 - Arr 2026-St-Ar

Publié le 29 Mai 2026

Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS